

Dans sa séance du 15 septembre 2026 le conseil municipal de la Ville de Thônex a adopté les objets suivants :

Délibération administrative DA 26_028

Demande d'un crédit de réalisation de CHF 1'590'000.- Salle des fêtes – av. Tronchet 18 - projet de réaménagement du foyer et travaux d'aménagement divers (identité visuelle, sonorisation, protection incendie, équipements de cuisine)

décide

par 21 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions

1. D'accepter le projet de réaménagement du foyer de la Salle des fêtes et de la salle elle-même comprenant portant en particulier sur l'identité visuelle, les rideaux, les équipements de sonorisation et ceux de la cuisine, y compris les mesures de protection incendie.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif, un crédit de réalisation de CHF 1'590'000.- TTC.
- 2bis De prendre acte qu'une subvention sera sollicitée auprès du FI pour ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense de CHF 1'590'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.330, dès la finalisation des installations estimée au printemps 2027.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 2 destiné au financement de ces travaux.

Délibération administrative DA 26_040A : Demande

Demande d'un crédit d'étude complémentaire de chf 360'000.- pour le réaménagement du parc Joseph-François Burdallet – sis rue Adrien-Jeandin

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'accepter de poursuivre l'étude du projet de réaménagement du parc Burdallet sis à la rue Adrien-Jeandin, sur les parcelles 6980, 6981 et dp 7034 issues de la mutation 26/2023 qui est en cours de transcription au registre foncier comprenant la pose d'une clôture permettant d'appliquer l'accord convenu avec les copropriétaires des parcelles précitées.
2. De demander au Conseil administratif de revenir en commission des espaces publics pour consultation relative à l'avancée du projet.
3. D'ouvrir au conseil administratif, un crédit d'étude complémentaire de CHF 360'000, pour conduire la fin des études pour le projet défini au point 1.
4. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

5. En cas de réalisation du projet, les frais d'étude seront intégrés au crédit de construction en vue de leur amortissement comme celui de CHF 55'000.- voté le 30 août 2021, au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
6. En cas de non-réalisation du projet, les frais d'étude seront amortis au moyen d'une annuité qui figurera au budget de fonctionnement dès l'abandon du projet.
7. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 360'000, afin de permettre l'organisation dudit concours.

Pour les délibérations, le délai référendaire expire le 2 novembre 2026



Sébastien Thomas, Président
du Conseil municipal 2026-2027

Dans sa séance du 15 septembre 2026 le Conseil municipal de la Ville de Thônex a pris les décisions suivantes :

Motion – mesures pour lutter contre les étés caniculaires

Sur proposition des groupes – Le Centre Vert'libéral et Hors-partis, PLR, Alternative, UDC

La motion est acceptée par
23 voix pour, 1 abstention

Le Conseil municipal demande
au Conseil administratif
d'étudier

- Les adaptations urgentes nécessaires en particulier pour les bâtiments scolaires et les crèches, devant être mises en place avant l'été 2027 et présenter les crédits au plus tard fin 2026.
- Les adaptations à court terme des bâtiments communaux pour améliorer la ventilation (ventilation mécanique et naturelle) et les adaptations du plan canopée pour un effet sur les espaces devant être prioritairement rafraîchis et présenter les choix au 1^{er} semestre 2027 en Commission des Bâtiments et en Commission des Espaces publics
- Étudier les futures rénovations des bâtiments et les nouvelles constructions également du point de vue de la gestion estivale et de lutte contre les fortes chaleurs, et prévoir les futurs cahiers des charges dans ce sens; en prévoyant des mesures passives et actives comme précité.

Date d'affichage : le 23 septembre 2026



Sébastien Thomas Président
du Conseil municipal 2026-2027